



## Procédure de qualification « Pratique professionnelle oral » 2024

- Organisation et déroulement de la procédure de qualification (PQ)
- Profil de formation et des prestations (PFP)

Thème	Détails et remarques
Examen final oral	<p>L'examen oral est spécifique à la branche avocature. Il est organisé par le Groupe d'entreprises et a lieu à Lausanne de manière centralisée pour toute la Suisse romande. La convocation est envoyée par le Groupe d'entreprise avocature.</p> <p>Les experts disposent tous d'une expérience de plusieurs années dans la branche avocature et d'une formation commerciale.</p>
Examen final écrit	<p>Il n'y a pas d'examen écrit réalisé spécifiquement pour l'avocature. Les apprentis et les stagiaires du Groupe d'entreprises avocature passent l'examen écrit ordinaire de la branche de formation et d'examens S&amp;A dans leur Canton. Ils sont convoqués à l'examen écrit par la CIFIC de leur Canton.</p>
Dates d'examen 2024	<p>Examen oral : samedi 1 ou 8 juin 2024</p> <p>Examen écrit : mercredi 5 juin 2024 (matin)</p>
Profil de formation et des prestations	<p>Le Profil de formation et des prestations (PFP) sert de base pour la préparation de l'examen oral.</p>
PFP avocature	<p>Les apprentis inscrits au Groupe d'entreprises doivent utiliser le PFP avocature disponible sur le site internet de <a href="https://igkg.ch/fr/employe-e-de-commerce-cfc-service-et-administration/documents-de-base/">https://igkg.ch/fr/employe-e-de-commerce-cfc-service-et-administration/documents-de-base/</a></p>
Informations aux personnes en formation	<p>3<sup>e</sup> jour de cours CI avocature sur les thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Profil de formation et des prestations (PFP) ;</li><li>– Organisation et déroulement de la PQ ;</li><li>– Structure de l'examen « Pratique professionnelle – oral » :<ul style="list-style-type: none"><li>– déroulement de l'examen final oral,</li><li>– jeu de rôles et entretien professionnel,</li><li>– évaluation.</li></ul></li></ul>
Objectifs évaluateurs PQ orale	<p>L'examen oral du Groupe d'entreprises avocature est constitué d'éléments choisis parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– objectifs évaluateurs obligatoires du Groupe d'entreprises avocature</li><li>– objectifs évaluateurs obligatoires de S&amp;A</li></ul> <p>Le catalogue de critères contenant les objectifs évaluateurs pouvant faire l'objet de l'examen peut être téléchargé sur le site Internet de l'association.</p>
PFP   Date de remise	<p>Le PFP doit être signé par l'apprenti(e) et par le formateur / la formatrice puis envoyé avec les éventuelles annexes à educola avec Drag&amp;Drop <b>au plus tard mardi 30 mars 2024</b>.</p>
Signatures indispensables	<p>Le PFP doit être signé par l'apprenti(e) et par le formateur / la formatrice, faute de quoi le document n'est pas accepté pour l'examen.</p>

<b>Thème</b>	<b>Détails et remarques</b>
Marche à suivre	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Compléter les PFP de manière aussi détaillée que possible</li> <li>2. Imprimer le document</li> <li>3. L'apprenti(e) et le formateur / la formatrice signent le PFP</li> <li>4. Scanner le PFP en version PDF</li> <li>5. Drag&amp;Drop le document a educola (<a href="http://www.educola.ch">www.educola.ch</a>)</li> </ol>
Accusé de réception	Un accusé de réception de votre PFP vous sera envoyé par courriel.
Autres informations	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Site Internet de l'association (<a href="http://www.apprentissageavocature.ch">www.apprentissageavocature.ch</a>) sous la rubrique : Groupe d'entreprises / PQ.</li> <li>– Dossier de formation et des prestations, chapitre « Procédure de qualification ».</li> </ul>
CFC   Certificat fédéral de capacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La profession d'employé/e de commerce CFC est mentionnée sur le Certificat fédéral de capacité.</li> <li>– La branche Services et administration est indiquées dans le bulletin de notes.</li> <li>– Les personnes en formation reçoivent une attestation du groupe d'entreprises.</li> <li>– Les études d'avocat mentionnent le groupe d'entreprises sur le certificat d'apprentissage.</li> </ul>
Contact pour toute question	<p>Groupe d'entreprises avocature</p> <p>Personne de contact Ema Bolomey, Responsable de la Suisse romande</p> <p>E-mail <a href="mailto:ema.bolomey@la-aa.ch">ema.bolomey@la-aa.ch</a></p> <p>Site Internet <a href="http://www.apprentissageavocature.ch">www.apprentissageavocature.ch</a></p>

Remarque : Afin d'améliorer la lisibilité, nous avons choisi d'utiliser la forme masculine ; les deux genres sont bien évidemment toujours concernés.

Lausanne, janvier 2024